

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2023

N° VILLE_2023DL056

Date de convocation : 19 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : MAISON MÉDICALE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RÉSERVATION

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Par arrêté municipal en date du 9 mars 2021, le maire de Corbas a autorisé la construction d'une maison médicale destinée aux professionnels de santé d'une surface de plancher de 675 m² sur deux niveaux et de stationnements en sous-sol.

Le bâtiment se situe sur un terrain communal situé au n°2 rue de la République et cadastré section BZ 358 d'une contenance de 675 m²

La Municipalité souhaite mettre à la vente plusieurs lots de cette maison médicale, via la signature d'un contrat de réservation au profit de deux médecins généralistes.

Cette vente en l'état futur d'achèvement concerne les lots 8 et 9 situés au premier étage de la maison médicale, correspondant à des locaux d'activités d'une surface utile totale de 42,58 m² et deux lots de stationnement n° 25 et 26 d'une surface de 12,5 m² chacun situés au sous-sol du même bâtiment. Ces différents lots feront partie d'une copropriété issue d'une division en volume du bâtiment. Cette division, accompagnée d'un état descriptif et d'un règlement, sera réalisée par Maître TAMBORINI, notaire à Saint-Priest préalablement à la signature de tout acte authentique de vente et de tout contrat de réservation.

Le prix de vente conclu entre la Municipalité et les deux médecins généralistes s'élève à 145 398,10 euros H.T.

Il est précisé que 5 % du montant sera versé à la signature du contrat de réservation, 90% à la signature de l'acte authentique et 5% à la livraison finale.

Vu l'avis des domaines en date du 14 avril 2022, prolongé le 13 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 mai 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente en l'état futur d'achèvement d'un local d'activité de 42,58 m² au premier étage et de deux places de stationnement de 12,5 m² chacune en sous-sol de la future maison médicale située au 2 rue de la République à Corbas, à deux médecins ou à toute société qu'ils représenteront, pour un montant total de 145 398,10 H.T.
- **AUTORISE** M. le maire à signer le contrat de réservation correspondant à cette transaction ainsi que l'acte authentique de vente et tout document nécessaire qui s'y rapporterait.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,